

CIKELA

Bulletin mensuel d'information de l'APCAM, N°01, août 2006



Assemblée
Permanente des
Chambres d'
Agriculture du
Mali

SOMMAIRE

1. Etat d'évolution de la campagne agricole au 31 juillet 2006 ;
2. Vote de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) : Une révolution dans l'Agriculture au Mali.

1. Etat d'évolution de la campagne agricole au 31 juillet 2006

De la pluviométrie:

Au 20 juillet 2006, le cumul pluviométrique est dans l'ensemble déficitaire excepté le Nord et le Sud de la région de Kayes, le Nord et l'Ouest de celle de Sikasso et le Sud-est de Mopti où il est normal à excédentaire. Ce cumul est inférieur à celui de l'année dernière à la même période.

De la situation hydrologique:

La situation décadaire au 20 Juillet se caractérise par la poursuite de la montée des eaux dans l'ensemble des bassins hydrographiques du pays.

Les niveaux sont supérieurs à ceux de la moyenne à l'exception du Bani à Mopti, du Bakoye à Ouala et de la Falémé à Gourbassy. Ils restent toutefois inférieurs à ceux de l'année dernière à l'exception du Niger à Bamako, Koulikoro et en aval du delta intérieur du Niger.

De la situation des emblavures et état des cultures:

Les objectifs d'emblavures inscrits au plan de campagne agricole 2006-2007 enregistrent les réalisations suivantes pour les principales cultures au 31 Juillet 2006.

Mil: 82,43%, sorgho: 82%, maïs: 79%, riz irrigué: 51%, autres types de riz: 58,95%, coton 89% et arachide: 59,13%, fonio 86%, niébé 53%. Ces résultats sont inférieurs aux prévisions du plan de campagne. L'écart enregistré est de l'ordre de 18% pour le Mil et le sorgho, 21 % pour le Maïs et 11 % pour le coton.

Avec la reprise des pluies en Août, les producteurs poursuivront les semis dans certaines zones.

Au regard de la sensibilité de la plupart des céréales sèches au photopériodisme, il est fort probable que le rendement de ces semis soit affecté. Le retard par contre du riz irrigué pourra être résorbé sans préjudice sur le niveau des rendements; les variétés de riz étant très peu sensibles au photopériodisme.

Tableau : Superficies semées/repiquées (en ha et en % de réalisation) par rapport aux objectifs 2006/07 et à 2005/2006 au 31 Juillet 2006.

Désignation	Mil	Sorgho	Maïs	Riz Irrigué	Autres Riz
Total Réal 06	1235219	612950	32501	199627,5	59347
Total Réal 05	929452	745683	329529	265772	75368
Obj 2006-2007	1498441	746637	419850	390313	101283
% réal 2006	82,43	82	79,19	51,14	59
% réal 2005	59,69	72,31	89,73	78,10	42,17

Désignation	Coton	Arachide	Fonio	Niébé grain
Total Réal 06			44446	
Total Réal 05	542173	201067	30442	159652
Obj 2006-2007	553623	283285	51800	296800
% réal 2006	89	59,13	86	53
% réal 2005	99,49	74,61	135,23	51,46

Lire sur le site de l'APCAM : www.apcam.org

- Documents du Salon International de l'Agriculture (SIAGRI) de Bamako, du 17 au 23 novembre 2006, au Palais de la Culture.
http://www.apcam.org/siagri_index.htm

De la mise en place des intrants agricoles:

Au 31 juillet 2006, sur la demande des 177 675 tonnes d'engrais, il a été mis en place 142 641 tonnes soit de l'ordre de 80%. Par types d'engrais le taux de mise en place est le suivant: Urée 61,68%, DAP 70,53% complexes céréales 64,52 % complexe coton 104%.

La situation au 31 Juillet n'intègre les données du Groupement des Syndicats Cotonniers et Vivriers du Mali (GSCVM) qu'à la date du 31 Mai 2006. Ce qui réduit considérablement le taux de réalisation du programme de mise en place des engrais.

De la situation phytosanitaire:

La situation phytosanitaire, comme au mois de Juin, est restée dominée par des manifestations de bandes d'oiseaux granivores dans les zones de culture de contre saison (Ségou, Mopti, Gao et Tombouctou), par la présence de rongeurs et de sauteriaux avec des dégâts mineurs sur les cultures. Le front acridien est demeuré calme.

Les traitements se sont poursuivis contre les oiseaux sur 1279 ha au cours du mois. Ce qui porte le niveau de traitement global depuis le démarrage de la campagne à 9835 ha.

Le dispositif de veille restera maintenu notamment pour le criquet pèlerin.

Conclusion:

La campagne agricole reste fortement marquée par un déficit pluviométrique qui touche la majeure partie des zones de production agricole. Le niveau des rendements pourrait enregistré une baisse notamment en ce qui concerne le coton et les autres emblavures qui seront exécutées au cours du mois d'août.

Source : Ministère de l'Agriculture

2. Vote de la Loi d'Orientation Agricole

(LOA) : Une révolution dans l'Agriculture au Mali.

La Loi d'Orientation Agricole, lancée sur une initiative du Président de la République a été votée le mercredi 16 août 2006 à l'unanimité des 120 députés ayant pris part aux débats durant les deux jours dans la salle Modibo Kéïta de l'Assemblée Nationale sous la Présidence de Ibrahim Boubacar Kéïta.

Le texte a fait l'objet auparavant d'une analyse approfondie par la Commission Développement Rural et Environnement. Cette commission a écouté tous les ministères en charge du secteur rural, les représentants de la société civile et surtout les producteurs agricole toutes sensibilités confondues (Chambres d'Agriculture, Coordination Nationale des Organisations Paysannes, producteurs de coton et de riz)

A l'ouverture des travaux, le Président de l'Assemblée Nationale a remercié le Gouvernement, les membres de la Commission Développement Rural et Environnement pour les efforts fournis pour l'étude de ce projet de loi en si peu de temps et surtout la présence des paysans dans la salle ; ce qui témoigne tout l'intérêt pour la présente loi. Le Gouvernement était représenté par le Ministre de l'Agriculture, Son Excellence Seydou Traoré.

Le Président de la Commission après l'introduction consacrée aux remerciements des acteurs pour leur disponibilité, a laissé la place au rapporteur pour la présentation du rapport de la Commission. Ce rapport a fait le point des différentes écoutes et des propositions d'amendements au nombre de 76.

Au cours des débats, le Président de l'Assemblée Nationale a émis une réserve sur la majuscule utilisée au niveau du mot « Agricole » qui est pour lui un adjectif et ne doit pas prendre cette forme. Pour les initiateurs du projet de loi en accord avec les membres de la Commission Développement Rural et Environnement ce mot Agricole avec

majuscule englobe l'ensemble des activités du domaine à savoir agriculture, élevage, pêche, aquaculture et foresterie. La précaution a été prise en donnant l'explication au niveau de l'article 7 de la présente loi.

Les débats ont été menés pendant plusieurs heures, sur le choix du respect de la grammaire et le maintien de l'esprit voulu par les initiateurs pour que tous les acteurs du secteur se retrouvent à travers un mot consensuel, jusqu'à la suspension des travaux.

A la reprise, les propositions ont été faites dans le sens de l'amélioration de la formulation aussi bien en écriture que pour la précision. Ainsi, il a été retenu de mettre à l'article 7 libellé le A majuscule et qui désigne les différents secteurs d'activités sous forme d'une formule consacrée dans la présente loi.

Au terme des débats, cette formule ayant été acceptée par les élus, les 76 amendements proposés par la commission saisie pour l'étude au fonds ont été votés par 84 députés pour, 0 contre et 0 abstention.

A titre de rappel, toutes les autres commissions de travail de l'Assemblée Nationale ont été saisies pour avis et ont fait des observations et donner leur avis favorable pour le vote de la loi sous réserve de la prise en compte des amendements proposés par la Commission Développement Rural et Environnement.

La Commission Affaires Etrangères et Intégration a donné l'assurance que le texte est en adéquation avec les accords signés par notre pays et aussi avec la Politique Agricole Commune (PAC) de la CEDEAO.

Ensuite un débat général a été organisé en plénière sur le projet de LOA. Au cours de ces discussions, les préoccupations majeures des élus de la nation ont porté entre autres sur les points suivants:

Les dispositions pour la gestion des conflits fonciers, la question des OGM, les modalités d'application de la loi, la prise en compte du genre et leur accès à la terre, la modernisation et le renchérissement des prix des céréales, le lien avec les textes de la sous région, l'expérience dans la mise en œuvre de la loi similaire au niveau des pays voisins, la fiscalité des exploitations Agricoles, les intrants Agricoles, la transparence dans la distribution des tracteurs, les rôles des Collectivités Territoriales, l'accès au financement, les modalités de contrôle par la représentation nationale du fonds national de développement de l'Agriculture, la disponibilité du Président de la République de présider toutes les instances de concertation, les changements que la loi va apporter dans la vie du paysan et la prise en compte de nos valeurs culturelles en terme de droit et devoirs dans les exploitations d'une part et d'autre part dans la mise en œuvre de la loi.

A toutes ces préoccupations, le Ministre de l'Agriculture a apporté des éléments de réponses qui ont été appréciés par les élus de la nation.

Au terme du débat général, la loi a été passée au vote. Ainsi, le texte a été adopté à l'unanimité des 120 députés présents, 0 contre et 0 abstention.

Source : APCAM

Le bulletin CikEla est publié par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM)

Square Patrice Lumumba Porte 15 - BP : 3299
Bamako/Mali Tél : 223 221 87 25
Fax : 223 221 87 37

Il peut être téléchargé sur le site web de l'APCAM à www.apcam.org

Pour avoir un abonnement gratuit ou faire des commentaires, veuillez vous adresser à cikela@apcam.org

NB : Les lecteurs peuvent faire circuler ou reproduire cette publication, à condition de préciser la source.